



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1427/Add.1
9 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Soixantième session
22-25 février 2005
(Point 11 de l'ordre du jour provisoire)

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CEE

**Stratégie CEE/CESAP pour l'Asie centrale et futures orientations du Programme spécial
des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA)**

Rapport du Secrétaire exécutif

Résumé

Afin d'adapter les activités de la CEE aux mutations économiques et politiques et aux faits nouveaux survenus dans la région, la stratégie approuvée en matière de coopération technique à la dernière session annuelle de la Commission préconisait une assistance technique plus ciblée et plus efficace en faveur de l'Asie centrale. Agissant en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et en concertation avec les gouvernements des pays de la sous-région, le secrétariat de la CEE a donc pris diverses dispositions qui concourent à un tel objectif:

- La CEE et la CESAP ont engagé avec ces gouvernements des consultations sur la nouvelle approche stratégique commune des deux commissions régionales de l'ONU à l'égard de l'Asie centrale;
- Les secrétaires exécutifs des deux commissions régionales poursuivent leurs visites – entreprises à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU – auprès des États participant au SPECA pour y mener des consultations sur le renforcement de ce programme;

- Compte tenu des leçons à retenir, les deux commissions procèdent actuellement à des consultations avec les États participant au SPECA au sujet d'un large éventail de propositions ayant pour objet de réorganiser et d'étoffer celui-ci;
- Les propositions et initiatives de réforme seront toutes examinées en mai 2005 à Astana à l'occasion d'une conférence internationale accueillie par le Gouvernement kazakh, visant à mettre en évidence le rôle du SPECA en tant que mécanisme propre à encourager la coopération sous-régionale en Asie centrale;
- L'organe de décision du SPECA à l'échelon le plus élevé, à savoir son comité consultatif régional, tiendra une réunion à l'occasion de la conférence d'Astana et, sur la base des résultats de celle-ci, devrait en principe adopter des décisions concrètes sur le fonctionnement futur et l'orientation du programme, en invitant notamment l'Afghanistan à s'y associer;
- La CEE et la CESAP collaborent activement avec d'autres organismes partenaires, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux pour renforcer la coordination et la coopération en Asie centrale;
- Les deux commissions régionales de l'ONU sont également en contact avec leurs États membres et des donateurs multilatéraux et bilatéraux afin de trouver des moyens de financement à long terme, plus stables, pour l'exécution des projets et activités susceptibles d'être mis en œuvre dans le cadre d'un SPECA réorganisé et renforcé.

Introduction

1. La stratégie de la CEE en matière de coopération technique, approuvée à la cinquante-neuvième session annuelle de la Commission, fait le constat suivant: «Depuis 1997, année où a été entreprise la réforme de la CEE, la situation dans la région s'est profondément transformée, ce qui soulève de nouveaux défis et appelle des démarches nouvelles. Alors que certains pays de la région ont réalisé des progrès remarquables en matière de développement socioéconomique, d'autres mettent beaucoup plus de temps qu'initialement prévu pour effectuer leur transition vers l'économie de marché.»

2. D'après la stratégie, les changements géopolitiques découlant de l'élargissement de l'Union européenne rendent «d'autant plus nécessaire la fourniture d'une assistance technique plus ciblée aux pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est». Il y est également précisé ce qui suit: «Après l'élargissement de l'Union européenne, l'assistance technique sera rationalisée et concentrée sur les pays de l'Europe du Sud-Est et les pays de la Communauté d'États indépendants, en particulier les pays de l'Asie centrale. Compte tenu de l'expérience de la CEE, une stratégie sera mise en œuvre afin de répondre aux besoins de ces pays et de définir les activités requises à cet effet, avec un double objectif: a) multiplier les possibilités pour les pays les moins avancés de bénéficier du renforcement attendu de l'intégration économique européenne et b) empêcher des nouvelles disparités économiques et divisions dans la région».

3. L'attention accordée par la CEE à l'Asie centrale cadre pleinement avec les efforts déployés de manière plus générale par la communauté internationale. L'importance de cette sous-région sur le plan stratégique s'est nettement accrue ces dernières années. Voisine de l'Afghanistan, de l'Iran, de la Chine et de la Fédération de Russie, elle est au carrefour entre l'Europe et l'Asie. Sans sa participation pleine et entière, les mesures visant à encourager la stabilité et la prospérité dans la région tout entière ne sauraient être totalement efficaces.

4. Les gouvernements des pays d'Asie centrale ont pris des engagements en matière de réforme, de modernisation, de stabilisation économique et de développement. Ils s'accordent de plus en plus à reconnaître qu'il faudrait diversifier la production industrielle et agricole et les exportations pour rendre l'économie moins tributaire de l'exportation d'énergie et de produits primaires. Des efforts résolus ont été entrepris pour promouvoir l'investissement intérieur et étranger de façon à jeter les bases d'un développement économique stable et durable. Vu la forte interdépendance des pays d'Asie centrale dans plusieurs secteurs et le fait qu'ils partagent certaines infrastructures (transports, électricité, eau), une coopération et une intégration s'avèrent indispensables sur les plans économique et politique.

I. Approche stratégique CEE/CESAP à l'égard de l'Asie centrale

5. En coopérant étroitement avec la CESAP, la CEE a élaboré une nouvelle approche stratégique à l'égard de l'Asie centrale, qui est en cours d'examen avec les gouvernements des États participant au SPECA. Cette approche se fonde sur les programmes nationaux de réforme et différentes initiatives sous-régionales, en tenant pleinement compte des priorités nationales ainsi que de l'expérience procurée par les travaux des deux commissions régionales de l'ONU dans la sous-région, notamment dans le cadre du SPECA.

6. La CEE et la CESAP s'attachent pour l'essentiel à soutenir le développement des pays d'Asie centrale, à encourager la coopération à l'échelle sous-régionale et à favoriser leur intégration à l'économie mondiale. L'approche stratégique envisagée poursuit donc les objectifs suivants:

a) Apporter un appui aux mesures prises par les gouvernements pour favoriser la transition, la réforme économique, la stabilisation et le développement et améliorer l'environnement;

b) Faciliter la coopération et l'intégration sous-régionales et régionales, notamment dans le cadre du SPECA, en faisant en sorte que les accords existants fassent l'objet d'engagements politiques;

c) Harmoniser les programmes et projets nationaux et sous-régionaux d'assistance technique de la CEE et de la CESAP;

d) Renforcer l'assistance technique de la CEE et de la CESAP dans le cadre de l'exécution des principales stratégies de l'ONU, dont les objectifs du Millénaire pour le développement et les conclusions de récentes conférences des Nations Unies;

e) Améliorer la coordination avec les organismes et institutions partenaires faisant partie ou non du système des Nations Unies et envisager des moyens permettant à la CEE et à la CESAP de participer plus activement aux cadres généraux de planification et d'exécution; et

f) Donner à la communauté des donateurs un aperçu suffisamment clair et global des objectifs stratégiques à long terme des programmes et projets d'assistance technique des deux commissions régionales de l'ONU dans la sous-région de façon à obtenir un appui accru des donateurs aux activités en cours et prévues.

7. Les stratégies d'exécution des commissions régionales de l'ONU mettent l'accent sur les éléments suivants:

a) Promouvoir l'intégration et la coopération et traiter les problèmes intersectoriels prioritaires en:

- Facilitant l'intégration des pays d'Asie centrale à l'économie mondiale et en soutenant les processus d'intégration économique à l'échelle régionale;
- Encourageant la coopération transfrontalière et sous-régionale;
- Améliorant le climat des affaires;
- Contribuant à un développement écologiquement viable;
- Aidant à lutter contre la pauvreté et le chômage;
- Développant les capacités locales dans les domaines de la statistique, de l'analyse et des technologies de l'information et de la communication (TIC);

b) Prendre en considération les priorités sectorielles sous-régionales, notamment dans les transports, le commerce et l'investissement, l'énergie et l'eau, l'environnement et autres secteurs proposés par les États membres dans lesquels la CEE et la CESAP disposent des mandats et des compétences nécessaires.

II. Le SPECA, initiative opportune

8. Pleinement conscients de l'importance de la coopération sous-régionale, le Secrétaire général de l'ONU et les Présidents du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan ont lancé en 1998 le Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale, auquel le Turkménistan et l'Azerbaïdjan se sont ensuite associés. La Déclaration de Tachkent, sur laquelle se fonde ce programme, précise que celui-ci a pour but d'aider les pays d'Asie centrale à resserrer leurs liens de coopération, à stimuler leur croissance économique et à favoriser leur intégration à l'économie des pays d'Europe et d'Asie.

9. Le Programme a permis de réaliser des progrès appréciables dans un certain nombre de domaines importants. Dans le cadre du projet relatif à l'utilisation rationnelle et rentable des ressources énergétiques et des ressources en eau de l'Asie centrale, une stratégie de coopération a été élaborée, puis approuvée à différents échelons gouvernementaux dans quatre pays d'Asie centrale. Le projet prévoyant l'organisation d'une conférence économique internationale sur le

Tadjikistan dans le contexte régional de l'Asie centrale a également débouché sur l'élaboration et l'approbation d'une stratégie commune propre à favoriser le développement régional et à stimuler les investissements étrangers. La conférence en question s'est tenue en avril 2003 à Douchanbé parallèlement à une table ronde régionale sur les investissements étrangers directs (IED) en Asie centrale. Dans le cadre du projet relatif à l'infrastructure de transports et à la simplification des procédures de franchissement des frontières, un programme d'action pour la coopération dans le secteur du transport en transit a été élaboré à l'intention des pays participant au SPECA: ses principaux éléments ont été incorporés dans la contribution régionale au Programme d'action d'Almaty adopté à la Conférence ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit, tenue à Almaty en août 2003. Les moyens de donner suite aux résultats obtenus et d'aider les pays à les mettre en œuvre font actuellement l'objet de consultations. Le SPECA a eu en outre un effet catalyseur sur les travaux entrepris dans des domaines aussi importants que la sécurité des barrages, les consortiums chargés des équipements hydrauliques et les techniques non polluantes de combustion du charbon.

10. En dépit des progrès non négligeables accomplis dans certains secteurs, le SPECA affiche un bilan plus modeste au regard de ses objectifs initiaux. Le Secrétaire général de l'ONU a récemment reconnu que ses potentialités n'avaient pas encore été pleinement réalisées, notamment en raison de contraintes financières et des problèmes de ressources. Plus précisément, le Programme n'a pas encore atteint les objectifs envisagés au départ, à savoir: mobiliser des moyens de financement intérieurs et extérieurs complémentaires pour résoudre des problèmes prioritaires susceptibles d'être traités plus efficacement par les efforts collectifs des pays de la région qu'au niveau de tel ou tel pays; jouer un rôle de catalyseur dans le renforcement de la coopération régionale en Asie centrale et son intégration à l'économie mondiale; et fournir aux instances de décision des pays d'Asie centrale un cadre de discussion neutre sur les questions de développement se posant dans la région.

11. La Conférence sur le Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale qui s'est tenue les 23 et 24 juin 2003 à Genève a reconfirmé l'importance de ce programme en tant que cadre se prêtant à une expansion de la coopération régionale. Tout en prenant acte des résultats positifs obtenus dans sa mise en œuvre, la Conférence a été l'occasion pour certains pays participants de manifester leur intention d'étoffer le contenu du programme et de continuer à œuvrer de concert à son exécution.

12. Selon sa Stratégie en matière de coopération technique, la CEE doit continuer à jouer, conjointement avec la CESAP, un rôle moteur pour traduire les buts et les objectifs du Programme en activités concrètes sur le terrain et en projets d'assistance technique, et s'efforcer d'inciter d'autres entités du système des Nations Unies et d'autres organisations à fournir un soutien accru au Programme¹.

¹ La Déclaration de Shanghai, adoptée à la soixantième session de la CESAP, recommande également de renforcer le Programme et d'en appuyer la mise en œuvre. La Stratégie de la CESAP en matière de coopération technique envisage en outre un partenariat étroit avec la CEE à cet effet.

13. Au début de 2004, le Secrétaire général de l'ONU a reconfirmé l'appui inconditionnel de l'ONU au Programme spécial et a souligné combien il importait qu'il bénéficie d'un soutien à l'échelle du système. Il a demandé aux secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP de mener, avec les gouvernements des États membres participant au Programme, des consultations sur les moyens de renforcer celui-ci.

14. Les dirigeants de tous les États participants sont favorables au renforcement de la coopération sous-régionale et régionale, ainsi qu'il ressort des visites communes effectuées par les secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP en Ouzbékistan, au Turkménistan et au Tadjikistan, ainsi que des contacts permanents avec les autres États participant au Programme spécial. Un engagement politique de haut niveau en faveur des objectifs du SPECA devrait permettre – en dépit de difficultés indéniables à aplanir pour déboucher sur des progrès concrets – de stimuler et d'étayer de nouveaux efforts dans ce domaine.

III. Avantages procurés par le SPECA

15. La coopération sous-régionale (ou une coopération insuffisante) est sans doute la principale question intersectorielle qui se pose en Asie centrale. Qu'il s'agisse de faciliter l'intégration à l'économie mondiale, d'améliorer le climat d'investissement en élargissant notamment les marchés, d'établir de meilleures liaisons avec l'Europe et l'Asie dans le secteur des transports, de renforcer les relations commerciales et économiques avec des voisins économiquement importants tels que la Fédération de Russie ou la Chine, de trouver des solutions mutuellement avantageuses et durables aux problèmes complexes et interdépendants de la gestion de l'eau et de l'énergie, de relever des défis écologiques (problème de la mer d'Aral, notamment) ou de stimuler le secteur des services (par exemple l'industrie du tourisme), tous ces efforts ne produiront que de modestes résultats si les pays s'y emploient individuellement, et ne contribueront guère à la coopération et à l'intégration sous-régionales.

16. L'étroit partenariat entre la CEE et la CESAP est idéalement adapté aux besoins particuliers des États participant au Programme spécial, qui sont membres des deux commissions régionales de l'ONU. Celles-ci peuvent apporter leur concours au développement de la coopération sous-régionale dans un large éventail de secteurs: eau, énergie, transports, commerce, investissement, etc. L'atout du SPECA réside dans le fait qu'il associe une maîtrise totale du Programme au niveau local par les gouvernements eux-mêmes aux compétences spécialisées offertes par les deux commissions régionales.

IV. Leçons à retenir

17. Pour faciliter la mise en œuvre de l'initiative lancée par le Secrétaire général de l'ONU, la CEE et la CESAP ont procédé à un examen des leçons à retenir concernant le SPECA et ont formulé une série de propositions pour que le Programme réponde mieux aux besoins actuels des pays qui y participent. Ces propositions prévoient notamment des réformes sur le plan de l'organisation, de nouvelles méthodes de travail, de nouveaux domaines de coopération éventuels et un meilleur financement.

18. Le Programme spécial se heurte à deux types de difficultés: des problèmes politiques et économiques, d'une part, et des problèmes de programme, d'ordre institutionnel et de financement, de l'autre.

A. Problèmes politiques et économiques

19. La conception initiale du Programme reposait sur une évaluation globalement optimiste des perspectives de coopération sous-régionale en Asie centrale, tant de la part des gouvernements que de l'ONU, la guerre civile au Tadjikistan ayant pris fin en 1997. Les gouvernements des pays concernés ont jugé essentiel de rétablir les liens dans les secteurs de l'économie, du commerce, des transports, de l'énergie et de l'infrastructure, d'où par exemple la création du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral (IFAS). Ils ont appuyé sans réserve l'idée d'une intégration rapide de l'Asie centrale à l'économie mondiale. Par la suite, la dégradation du climat de sécurité en Asie centrale causée par les retombées du conflit en Afghanistan et les changements survenus dans la politique économique, extérieure et en matière de sécurité de plusieurs États d'Asie centrale en raison de priorités nationales parfois divergentes n'ont pu que peser sur les perspectives de coopération sous-régionale. Le SPECA a tardé à s'adapter à l'évolution des réalités politiques et économiques au niveau sous-régional. La participation inégale des États concernés aux activités du Programme spécial est devenue un sérieux problème.

20. Il est à noter que bon nombre d'autres organisations internationales et régionales ainsi que des organismes de financement se sont heurtés aux mêmes difficultés dans l'exécution de programmes et de projets visant à encourager la coopération sous-régionale en Asie centrale.

B. Problèmes de programme et d'ordre institutionnel

21. Une des raisons qui expliquent l'irrégularité du fonctionnement du SPECA tient au fait que le Programme a été d'emblée centré sur des questions relativement délicates. Les domaines de coopération prioritaires proposés par les gouvernements concernés comprenaient l'utilisation rationnelle et rentable des ressources énergétiques et des ressources en eau de l'Asie centrale, le développement de l'infrastructure des transports ainsi que le développement de moyens diversifiés d'acheminement par pipeline des hydrocarbures bruts vers les marchés mondiaux. Des objectifs aussi névralgiques et complexes ont nécessité des efforts disproportionnés de la part des deux commissions sous-régionales de l'ONU pour produire des résultats visibles. En même temps, la modicité des ressources disponibles les a empêchées de répondre pleinement aux attentes des États membres en élargissant leur champ de coopération.

22. L'idée de confier aux premiers ministres ou à leurs adjoints la fonction de coordonnateur national au sein du principal organe de décision du SPECA, à savoir le Comité consultatif régional, visait à mobiliser l'attention des échelons supérieurs des gouvernements sur le Programme et à assurer une coordination efficace des ministères sectoriels participant à sa mise en œuvre. Cependant, l'obligation de gérer des projets sectoriels relativement modestes et insuffisamment financés au niveau des premiers ministres ou de leurs adjoints en a inévitablement conduit certains à se désintéresser des activités du Comité consultatif régional. De ce fait, celui-ci n'a pu se transformer en un organe capable de donner des orientations stratégiques au SPECA et en une instance neutre se prêtant à l'examen des problèmes généraux de coopération sous-régionale.

C. Financement

23. Le SPECA a surtout pâti de l'absence de financement stable à long terme. Conçu comme un programme commun des États membres et des deux commissions régionales de l'ONU (la CEE et la CESAP), il prévoyait initialement une participation active d'organisations économiques et financières internationales à l'appui de ses activités. Si certaines ont pris part de façon ponctuelle à l'exécution et au financement de projets dans le cadre du SPECA, aucune ne lui a apporté un soutien et un financement durables.

24. Les commissions régionales de l'ONU peuvent certes fournir une assistance technique et des conseils, mais ne sont pas des organismes de financement. Il est plus que probable que les maigres résultats obtenus jusqu'ici par le SPECA tiennent essentiellement au fait que les organismes de financement et autres donateurs ne l'ont pas suffisamment soutenu.

V. La voie à suivre: une relance du SPECA

25. Il va sans dire qu'un programme profondément réorganisé offrirait aux commissions régionales de l'ONU et à leurs partenaires de nouvelles possibilités de promouvoir la coopération sous-régionale. Les récentes initiatives des dirigeants des États d'Asie centrale visant à resserrer les liens de coopération aux échelons tant sous-régional que régional donnent à penser que l'importance de cette question est désormais mieux prise en compte. En même temps, le processus de stabilisation en cours transforme l'Afghanistan, qui était naguère une source d'instabilité, en un partenaire de coopération crucial, ce qui ouvre de nouvelles perspectives aux États d'Asie centrale dans des secteurs tels que les transports, le commerce, l'énergie et la gestion de l'eau. Ce processus de stabilisation pourrait aussi être consolidé par une intensification de la coopération entre l'Afghanistan et les pays participant au SPECA.

A. Mise à profit des résultats antérieurs

26. Un certain nombre de résultats tangibles pourraient être mis à profit en vue d'une refonte du Programme spécial. Les projets visant à mettre en œuvre la stratégie sous-régionale relative à l'exploitation efficace des ressources énergétiques et des ressources en eau, de même que les accords conclus dans le secteur des transports, constituent une base solide permettant à la CEE et à la CESAP de poursuivre leurs efforts dans ces domaines et d'élargir leur coopération avec d'autres partenaires, dont le PNUD et les institutions financières internationales.

B. Nouveaux domaines de coopération

27. Le SPECA devrait progressivement mettre en place un ensemble élargi et équilibré de programmes prenant en considération les intérêts et les souhaits de tous les États participants. Ce nouvel éventail d'activités – tenant compte des mandats et des domaines de compétence de la CEE et de la CESAP – pourrait comprendre des travaux en cours ou déjà prévus (transports), le suivi de décisions récentes adoptées dans le cadre du SPECA (consortium pour l'équipement hydraulique, sécurité des barrages, etc.) ainsi que de nouvelles activités proposées par les États participants (facilitation du commerce, TIC, statistique, technologie et développement des entreprises, y compris les PME, promotion de l'investissement et tourisme).

C. Renforcement de l'appui politique

28. Il faudrait veiller à ce que les activités à exécuter dans le cadre du SPECA s'inspirent de la volonté politique exprimée par les États participants d'intensifier la coopération sous-régionale. L'appui aux initiatives de haut niveau, les domaines de coopération prioritaires définis par les gouvernements et les liens de coopération avec d'autres organismes et groupements sous-régionaux et régionaux soutenus par les États participants (Organisation de coopération économique, Organisation centrasiatique de coopération, Organisation de Shanghai pour la coopération, Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, etc.) permettraient au Programme spécial d'être mieux soutenu à tous les niveaux. Les commissions régionales de l'ONU pourraient recenser un certain nombre de domaines dans lesquels l'Organisation est à même de fournir dans le cadre du SPECA une aide à la mise en œuvre d'initiatives et de plans existants ou nouveaux de coopération et d'intégration sous-régionales lancés par les gouvernements ou les organismes dont ils font partie à l'échelle de la sous-région.

29. Il convient de souligner qu'une coopération accrue dans le cadre du SPECA rapprocherait les États participants de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les aiderait à appliquer d'autres décisions adoptées par les principales conférences et réunions au sommet de l'ONU. Le rôle joué par la coopération sous-régionale (en matière de transports, de commerce ou d'investissement, par exemple) dans l'atténuation des graves problèmes causés par l'enclavement des pays d'Asie centrale serait un important argument à avancer en faveur d'une meilleure utilisation des potentialités du SPECA, notamment à l'appui de la mise en œuvre des résultats de la Conférence internationale des pays en développement sans littoral et de transit.

D. Réforme de la structure institutionnelle du SPECA

30. Il serait essentiel de rendre les sessions du Comité consultatif régional politiquement plus attrayantes pour des participants de haut niveau. L'un des moyens d'y parvenir consisterait à inscrire à l'ordre du jour de ces sessions, en sus de l'évaluation critique des progrès réalisés et des nouvelles orientations à définir, des thèmes qui permettent aux États participants d'examiner des questions plus générales de développement relevant de la coopération sous-régionale et de l'intégration à l'économie mondiale, et à organiser parallèlement aux sessions du Comité, avec la participation d'experts internationaux renommés, des débats de haut niveau ou des tables rondes portant sur des questions qui présentent un intérêt et revêtent de l'importance pour les six pays, comme les résultats obtenus en matière de transition par les nouveaux États membres de l'Union européenne ou l'expérience de l'adhésion à l'OMC. De tels échanges de vues pourraient du même coup déboucher sur la mise en route de projets intersectoriels visant à promouvoir la coopération sous-régionale, par exemple dans le secteur du commerce.

31. Les représentants d'autres organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, ainsi que des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux, de même que les représentants des organisations de coopération et d'intégration régionales compétentes, devraient être encouragés à participer plus directement aux travaux du Comité consultatif régional. Leur présence aux sessions de cet organe faciliterait une meilleure coordination des efforts déployés par les diverses organisations et institutions dans la région et contribuerait en même temps à assurer aux activités du SPECA un financement plus stable et plus prévisible.

32. Il faudrait non seulement renforcer le rôle du Comité consultatif régional dans la coordination stratégique des activités du SPECA, mais également mettre en place des mécanismes complémentaires permettant de coordonner ses activités sur le plan opérationnel et donnant lieu dans les affaires courantes à des échanges plus efficaces à la fois parmi les États participants et les groupes de travail thématiques, et avec les deux commissions régionales de l'ONU et d'autres partenaires participant à la mise en œuvre du Programme.

33. Le «Groupe des amis du SPECA», créé en novembre 2004 à Genève à l'initiative de l'Azerbaïdjan, devrait en principe contribuer à améliorer les courants d'information et servir de cadre à des consultations. Il entend être constamment en contact avec les Missions permanentes du Tadjikistan et du Turkménistan à New York (ces deux pays n'ayant pas de représentation à Genève) ainsi qu'avec les administrations centrales des pays participant au SPECA.

E. Élargissement de l'appui international et amélioration du financement

34. Il convient d'insister sur le fait qu'un financement plus stable des projets relevant du SPECA est une des conditions *sine qua non* d'une véritable relance du Programme. Une série de propositions visant à réorganiser et à renforcer le SPECA a été présentée à des donateurs internationaux et bilatéraux potentiels. Des efforts ont également été entrepris pour obtenir auprès d'autres sources, comme le Compte pour le développement de l'ONU, un appui accru en faveur des activités du SPECA.

35. Sur la base de l'expérience acquise par la CESAP et d'autres organisations internationales, telles que l'ASEAN, une des possibilités à envisager serait d'organiser, en marge des principales réunions prévues au titre du SPECA, une série de consultations ou de dialogues entre les États participant au Programme et différents donateurs.

36. La proposition de l'Ouzbékistan de faire participer l'Afghanistan au SPECA a suscité l'intérêt et l'appui des gouvernements des autres pays d'Asie centrale. La participation de l'Afghanistan serait des plus utiles dans bon nombre de programmes et de projets exécutés ou prévus dans le cadre du SPECA (transports, commerce, eau et énergie).

37. Il importe en outre de faire intervenir plus régulièrement dans les activités du SPECA (en qualité d'observateurs, voire de partenaires) d'autres pays voisins, notamment ceux avec lesquels des liens commerciaux et économiques substantiels ont été établis ou qui sont engagés dans divers processus d'intégration avec les États participant au SPECA. Plusieurs de ces voisins sont très intéressés par un renforcement de la coopération bilatérale ou la mise en place d'infrastructures de transport ou d'équipements énergétiques communs avec les pays du SPECA. Le Programme spécial pourrait ainsi devenir un important mécanisme susceptible de contribuer à l'application des règlements, normes et instruments juridiques internationaux de la CEE, ce qui procurerait des avantages considérables tant aux pays d'Asie centrale qu'à leurs voisins.

38. Le PNUD est considéré comme un partenaire clef dans les efforts visant à renforcer et à réorganiser le SPECA. Sa pleine participation à la mise en œuvre des réformes prévues et son concours actif aux prises de décisions concernant le SPECA et à l'élargissement de l'éventail de projets du Programme sont des conditions essentielles au succès d'une telle entreprise. Le SPECA devrait également tirer profit de la participation de la CEE à l'élaboration du rapport

du PNUD sur la coopération régionale en vue du développement humain et de la sécurité en Asie centrale, ce qui permettra de rattacher le Programme aux stratégies plus générales à moyen et à long terme de l'ONU dans la sous-région.

39. Les secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP ont récemment proposé l'instauration d'une coopération suivie entre le SPECA et le programme international le plus important et le plus fécond ayant pour objet de promouvoir le développement économique et la coopération en Asie centrale, à savoir le CAREC (Programme de coopération économique régionale en Asie centrale). Celui-ci a été lancé par la Banque asiatique de développement et bénéficie du soutien de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Banque islamique de développement et du PNUD. La coopération entre le SPECA et le CAREC présenterait de nombreux avantages: elle contribuerait à produire une synergie et à éviter les chevauchements et les doubles emplois et pourrait en outre se transformer progressivement en un cadre se prêtant à des échanges d'informations à titre volontaire sur l'assistance internationale axée sur le renforcement de la coopération et du développement à l'échelon sous-régional.

40. La coopération continue avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, qui s'inscrit dans le cadre d'un mémorandum d'accord signé le 3 juin 2004 entre le Fonds, la CEE et la CESAP, devrait élargir l'intérêt et l'appui politique de différents mandats en faveur des activités du SPECA.

41. Un appui accru de l'Union européenne – en tant que partenaire commercial et donateur jouant un rôle majeur dans la sous-région – à la mise en œuvre du SPECA pourrait être un moyen très efficace de faire connaître les objectifs de la politique européenne de voisinage au-delà de son champ d'application géographique effectif. D'autres pays des régions desservies par la CEE, et la CESAP, pourraient également tirer parti d'une participation plus active aux activités du SPECA.

VI. La Conférence internationale d'Astana (2005), plate-forme de lancement de la réforme du SPECA

42. En mai 2005, le Gouvernement kazakh accueillera à Astana une conférence internationale sur la coopération sous-régionale en Asie centrale, portant notamment sur le SPECA. Outre les États participant à ce programme, la Conférence réunira également des représentants d'autres pays intéressés, d'organisations internationales et régionales d'intégration et de coopération, ainsi que des donateurs multilatéraux et bilatéraux. Cette importante manifestation offre une excellente occasion pour lancer un programme de réforme sur la base de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU. Les États membres seront appelés à examiner les nouvelles propositions élaborées par les deux commissions régionales de l'ONU. Diverses tables rondes organisées en marge de la Conférence pourraient servir de cadre à un dialogue avec la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes. Une réunion du Comité consultatif régional devrait se tenir à Astana immédiatement après la Conférence internationale, de façon à pouvoir adopter sans retard des décisions concrètes relatives à la réforme, au fonctionnement futur et à l'orientation du Programme, notamment l'invitation faite à l'Afghanistan d'y participer.

VII. La nouvelle approche à adopter à l'égard de l'Asie centrale et la réforme de la CEE

43. Une des conditions essentielles du succès de la réforme du SPECA réside dans le concours actif des États membres de la CEE (et de la CESAP) et la fourniture des ressources initiales nécessaires pour lancer la première phase du Programme, une fois celui-ci réorganisé. L'appui à la nouvelle approche adoptée à l'égard de l'Asie centrale aiderait grandement la CEE – agissant en collaboration avec la CESAP et d'autres partenaires – à se conformer à ses priorités stratégiques globales dans la région.

44. Le fait d'étoffer son assistance technique et ses services consultatifs aux États membres participant au SPECA, en privilégiant clairement le renforcement de la coopération sous-régionale et l'application des règlements, normes et instruments pertinents convenus au niveau international, serait un important jalon permettant de mieux définir le rôle qui revient à la Commission dans une répartition du travail en évolution entre les diverses organisations régionales et sous-régionales, en fonction de leurs atouts respectifs. L'attention accordée par la CEE à l'Asie centrale pourrait étayer et compléter la politique de voisinage de l'Union européenne, qui englobe le Caucase méridional, mais non l'Asie centrale.

45. Une définition claire des objectifs élargis à long terme de la nouvelle approche adoptée par la CEE et la CESAP à l'égard de l'Asie centrale devrait aider les États membres à prendre des décisions concrètes concernant les contributions extrabudgétaires à fournir à la Commission. En replaçant les différents projets dans ce cadre global, les États membres pourraient également évaluer de façon plus rationnelle les effets des activités entreprises. Si des projets isolés, relativement modestes, produisent parfois de maigres résultats qu'il est difficile de mesurer, le contrôle régulier et l'évaluation d'activités s'inscrivant dans un cadre plus large et bien défini peuvent donner aux États membres la possibilité de mieux déterminer si, dans tel ou tel domaine, l'assistance nécessaire pour réaliser de réels progrès a atteint la «masse critique» voulue.
